

VISITES MÉDICALES OBLIGATOIRES DU PERMIS DE CONDUIRE

Cas n° 1

- Vous êtes candidat au permis de conduire ou vous en sollicitez le renouvellement pour les catégories E(B), C, E(C), D et E(D).
- Vous demandez ou prorogez une carte jaune pour exercer la profession de taxi, de conducteur d'ambulance, de conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire, de conducteur de véhicules affectés au transport public des personnes ou d'enseignant de la conduite automobile.

VOUS DEVEZ PASSER LA VISITE MEDICALE A LAQUELLE VOUS ETES ASTREINT, AU CABINET DE L'UN DES MEDECINS AGREES PAR LE PREFET DE LA LISTE SUIVANTE :

Dr Gérard BREMOND 61, Bd Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS 04.92.36.62.81		Dr Jean-Pascal FREMAULT 2 Rue André Honnorat 04000 DIGNE LES BAINS 04.92.32.33.88	Dr Richard VALLA 61 Bd Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS 04.92.36.62.84	Dr Bruno JEANNIN « Le Pavillon » route du lac 04160 L'ESCALE 04.92.62.47.58
Dr Dominique VELLIEUX Centre Médical ST Promace 04300 FORCALQUIER 04.92.75.02.03	Dr Aimé PICARDO 7 bd de la République 04300 FORCALQUIER 04.92.75.15.79	Dr Jean-Marie RAMBERT 5 Av du Dr Daumas 04700 ORAISON 04.92.78.60.27	Dr Alain TRAVERS 5 Av du Dr Daumas 04700 ORAISON 04.92.78.60.27	Dr Philippe ROCHE Bd Poilus 04310 PEYRUIS 04.92.68.02.81
Dr Denis CASANOVA 20 Pl du Tivoli 04200 SISTERON 04.92.61.29.30	Dr Jean-Jacques BECKERT 1 Rue Mont d'Or 04100 MANOSQUE 04.92.87.58.99	Dr Jauffray BELTRANDO 6 Allée A. Daudet 04100 MANOSQUE 04.92.72.71.41	Dr Gérard BLANDIN 6 Allée Alphonse Daudet 04100 MANOSQUE 04.92.87.05.95	Dr Eric BOUSCARLE 15 Prom. Aubert-Millot 04100 MANOSQUE 04.92.72.04.05

Il vous appartient de prendre directement et à l'avance rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi (à l'exception de votre médecin traitant)

Munissez-vous de :
-Votre permis de conduire
-2 photos d'identité que vous agrafez sur chaque page du certificat médical
-33 € (espèces ou chèque)

A l'issue de votre visite médicale, faire parvenir à la PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (service des permis de conduire), ce formulaire rempli, avec :

- votre permis de conduire (renouvellement) ; votre carte jaune ; ou votre autorisation d'enseigner.
- 1 photo d'identité réglementaire
- 1 enveloppe libellée à votre adresse, type **MAX 20 g** (à prendre à la poste)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile

NOM :

Prénom :

Adresse :

Nom du médecin :

Date de la visite :

Cas n° 2

VOUS DEVEZ PASSER UNE VISITE MÉDICALE SUITE À UNE INFRACTION OU UN HANDICAP

- suite à une suspension ou une annulation de votre permis de conduire
- en raison d'un handicap
- pour obtenir une dispense du port de la ceinture de sécurité
- pour le retrait de la mention « port de verres correcteurs »
- pour un renouvellement de votre permis limité dans le temps suite à une suspension ou annulation

CETTE VISITE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE EFFECTUÉE PAR LA COMMISSION MEDICALE DE LA PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE

TELEPHONE

N° PERMIS DE CONDUIRE

Fait à

Le

Pièces à joindre :

- Le certificat médical dûment complété (partie état civil)
- 2 photos d'identité
- photocopie d'une pièce d'identité
- photocopie du permis de conduire ou de l'arrêté de suspension
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse . 1 au tarif normal
. 1 **MAX 20 g** (à prendre à la poste)

Dossier à adresser à LA PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (service des permis de conduire) au minimum deux mois avant la fin de validité de votre permis de conduire, dès la notification de la décision suite à une suspension ou annulation.